



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2021

Le 14 juin 2021,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la salle polyvalente, sous la présidence de **MME Daisy DESLANDES**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Daisy DESLANDES, Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,**  
**MM. : Philippe CAPRON, Michel JAMET, Frédéric MARCHAND, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD**

**Antonio DA COSTA donne pouvoir à Martine GERBER**

**Absente : Marion LIPAROTI**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Martine GERBER** a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire demande la modification de l'ordre du jour afin d'ajouter l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021. L'assemblée approuve à l'unanimité.

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 12 avril 2021. Aucune observation n'étant formulée, Madame le Maire le soumet au vote. Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

### 2) OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité, l'opposition au transfert de la compétence PLU à l'Intercommunalité.

Délibération 2021-12

19h15 – Arrivée de Mme Laurence ROCHAS

### 3) CHARTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur cette charte qui sera proposée lors du prochain Conseil Communautaire en vue de son adoption définitive.

Le Conseil approuve, après en avoir délibéré, la charte de gouvernance, à l'unanimité.

Délibération 2021-13



#### 4) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, du GAZ et des TELECOMMUNICATION DU VAL D'OISE

- Adhésion à la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »
- Adhésion à la compétence facultative « infrastructures de charge »

Après lecture des statuts modifiés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver : les statuts modifiés du Syndicat,  
D'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »  
D'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « infrastructures de charge »

Délibération 2021-14

#### 5) DECISION MODIFICATIVE N°1

Des « centimes » ayant été reportés dans le Budget Primitif 2021, celui-ci en a été déséquilibré. Afin de rétablir l'équilibre du BP 2021, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la décision modificative n°1 ventilée comme suit :

- + 0.27 € en dépenses de fonctionnement imputées au C/6061
- - 0.27 € en dépenses d'investissement imputées au C/2131

Délibération 2021-15

#### 6) TARIFS ECOLE DE BREANCON

Pour rappel, la commune de Neuilly en Vexin verse pour chaque enfant scolarisé à l'école de Bréançon :  
459.49 € pour un enfant en élémentaire,  
668.50 € pour un enfant en maternelle.

La commune de Bréançon souhaite augmenter cette contribution à 694 € pour tous les enfants. Après discussion, le Conseil estime qu'il y a un manque d'information sur le sujet et reporte donc au prochain conseil les réflexions suivantes : quelles seront les conséquences pour l'admission des enfants et les conséquences financières pour la commune ? Quelle est la position de l'inspection Académique ?

#### 7) ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Un planning de présence pour les dimanches 20 et 27 juin est nécessaire. Il sera diffusé à chaque participant.



## 8) QUESTIONS DIVERSES

Augmentation du nombre d'heures du poste de secrétariat :

A compter de ce jour, notre secrétaire travaillera 4 heures tous les mercredis matins jusqu'à la fin de son contrat.

Incivilités :

Une information est passée sur Illiwap. Une discussion doit s'engager avec la population concernée. Réflexion sur la pose d'information directement sur la place de l'Eglise.

Entretien du village :

Compte tenu des derniers débordements de poubelles, il sera vu avec la personne qui s'occupe du ramassage des poubelles d'augmenter éventuellement la fréquence de son passage.

Des fleurs seront plantées cette semaine place de l'église.

Les peintures ont été refaites sur les routes départementales traversant le village ainsi que les passages piétons. Prise en charge en totalité par le Département, alors que cette intervention est en principe payante.

Remise en état des routes communales :

Un devis de 4 545 € HT a été accepté par le Conseil Municipal pour le rebouchage, avec de l'enrobé projeté, des trous les plus importants se trouvant dans les rues suivantes :

- Rue de la Fontaine aux Pigeons,
- Rue du Château Gaillard (nids de poule sur trottoir devant le n°3),
- Rue des Carmélittes,
- Rue de l'église,
- Sente des Ivrognes (uniquement les dégradations au niveau de l'entrée de la sente),
- Rue Basse.

L'intervention devrait durer une journée. Les habitants seront informés au préalable afin de dégager les axes concernés pour permettre l'accès du camion.

Point sur les dernières réponses du SIARP concernant les travaux d'assainissements.

Le dossier est entre les mains de l'agence de l'eau qui remet en cause le taux de pollution à la sortie de la future station d'épuration, alors même que celui-ci sera infime par rapport à la pollution actuelle.



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**  
**CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN**

Salle polyvalente :

Les locations reprennent en accord avec les normes sanitaires.

Dans le cadre des futurs travaux de rénovation de la salle polyvalente, un devis pour une étude de structure relative aux futurs travaux d'un montant de 1 400 € HT a été accepté par le Conseil Municipal.

« Aide au chauffage » :

Suite à la demande de renouvellement « d'aide au chauffage » d'un administré, une réflexion va être engagée sur l'attribution et les critères d'aides en 2021.

Le renouvellement est reporté en septembre 2021, le dernier versement datant de décembre.

Création de la régie :

Mise en place de la régie à partir d'octobre 2021.

Matériel de bureau :

Achat d'une nouvelle imprimante pour remplacer l'existante qui est hors service, approuvé par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, un devis informatique d'un montant de 778 € HT a été accepté par le Conseil Municipal pour la mise en place d'un système automatique de sauvegarde des données informatiques (Pack Office Professionnel, installation et intégration).

Subventions :

Accordée pour l'achat d'un broyeur.

Accordée pour les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie.

Refusée pour les travaux concernant l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

**Relevé des délibérations**

- 2021-12 Délibération Opposition au transfert PLU
- 2021-13 Délibération Charte de gouvernance de la CCVC
- 2021-14 Délibération Modification des Statuts du SMDEGTVO
- 2021-15 Délibération Décision modificative N°1



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE PONTOISE - NEULLY EN VEXIN

Etat de présence

Daisy DESLANDES

Martine GERBER

Marion LIPAROTI (absente)

Snezana MALBRANQUE

Laurence ROCHAS

Benoît COQUILLARD

Philippe CAPRON

Antonio DA COSTA

*Pouvoir à Martine GERBER*

Michel JAMET

Frédéric MARCHAND

Jérôme OLIVIER